



Signataire : Boris Calame

Date de dépôt : 24 avril 2023

Question écrite

Elections 2023 : quid de la nullité de [trop] nombreux bulletins de vote ?

Des 102 459 (37,14%) votants, aux élections du Grand Conseil 2023, sur les 275 893 personnes ayant les droits politiques cantonaux, le nombre de 2954 (2,88%) bulletins nuls interpelle (entre 0,49% et 3,82% selon les communes)¹, ce d'autant que le vote est volontaire.

Au-delà de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 5 avril 2023, constatant les résultats de l'élection du Grand Conseil du 2 avril 2023² et du moment où le procès-verbal de la récapitulation générale, du 2 avril 2023, n'est pas accessible, les décisions d'invalidations méritent d'être quelque peu explicitées par les autorités.

Est-ce des actes de défiances, des propos injurieux, des facéties, de la méconnaissance dans la façon de participer à l'élection ou toutes autres raisons à expliciter ?

Une analyse pour « mieux savoir » pourrait permettre, le cas échéant, de mettre en œuvre des moyens de communication, voire d'adapter l'existant, afin de prendre en considération de façon plus fidèle la volonté du peuple.

Pour ce qui en est des votes blancs (entre 0,36% et 2,98%), dont le nombre et le différentiel sont moindres et, apparemment, non corrélés aux nuls, on pourrait imaginer qu'il s'agisse là d'une expression d'insatisfaction envers le personnel politique proposé à l'élection. Mais rien ne permettra d'en définir la raison.

¹ <https://www.ge.ch/elections/20230402/GC/communes/#status>

² <https://fao.ge.ch/avis-download/7eb91234-4cd0-4ac7-a723-114caba36b15>

Selon les chiffres publiés par la chancellerie d'Etat et après compilation, le pourcentage de bulletins retenus comme nuls (et blancs), par commune et par ordre décroissant (sauf erreurs ou omissions), est le suivant :

Nom de la commune	Bulletins nuls (nbr.)	Bulletins nuls (%)	Bulletins blancs (nbr.)	Bulletins blancs (%)
Soral	10	3,82%	1	0,38%
Meyrin	129	3,73%	47	1,36%
Lancy	219	3,72%	61	1,04%
Vernier	176	3,65%	61	1,26%
Onex	118	3,63%	45	1,38%
Puplinge	23	3,57%	8	1,24%
Genève	1 073	3,48%	308	1,00%
Versoix	68	3,48%	24	1,23%
Satigny	35	3,42%	10	0,98%
Carouge	136	3,35%	46	1,13%
Corsier	19	3,35%	6	1,06%
Le Grand-Saconnex	62	3,24%	23	1,20%
Bardonnex	22	3,20%	6	0,87%
Chêne-Bougeries	89	3,11%	14	0,49%
Troinex	24	3,11%	4	0,52%
Bellevue	20	3,05%	0	0,00%
Meinier	17	2,85%	8	1,34%
Chêne-Bourg	44	2,78%	24	1,52%
Thônex	82	2,70%	32	1,06%
Dardagny	10	2,64%	9	2,37%
Suisses de l'étranger	142	2,61%	72	1,33%
Gy	4	2,58%	1	0,65%
Hermance	8	2,57%	4	1,29%
Genthod	16	2,48%	5	0,78%
Pregny-Chambésy	16	2,38%	7	1,04%

Nom de la commune	Bulletins nuls (nbr.)	Bulletins nuls (%)	Bulletins blancs (nbr.)	Bulletins blancs (%)
Confignon	32	2,33%	18	1,31%
Cologny	32	2,32%	5	0,36%
Bernex	63	2,32%	32	1,18%
Plan-les-Ouates	66	2,31%	23	0,81%
Russin	4	2,17%	2	1,09%
Anières	15	2,16%	2	0,29%
Collonge-Bellerive	47	2,07%	16	0,70%
Collex-Bossy	7	2,05%	2	0,59%
Chancy	7	2,04%	5	1,46%
Perly-Certoux	13	1,96%	8	1,21%
Avusy	9	1,86%	6	1,24%
Laconnex	5	1,86%	3	1,12%
Cartigny	6	1,85%	4	1,23%
Aire-la-Ville	6	1,84%	5	1,53%
Veyrier	51	1,80%	14	0,49%
Céligny	3	1,79%	5	2,98%
Choulex	7	1,74%	5	1,24%
Vandœuvres	11	1,41%	4	0,51%
Avully	5	1,25%	6	1,50%
Jussy	2	0,56%	7	1,97%
Presinge	1	0,49%	3	1,46%
Total/moyenne	2954	2,88%	1001	1,04%

Ces 2954 bulletins invalidés, qui font l'objet de la présente question, représentent pas moins de 295 400 suffrages potentiels sur les 99 742 000 possibles (nbr. total de bulletins rentrés × 100 suffrages)³.

³ A noter que le différentiel entre le possible et le potentiel se fait notamment par les bulletins nuls et les bulletins sans nom de liste où l'entier des suffrages n'est pas attribué.

On constate que le pourcentage moyen de bulletins nuls (invalidés), qui se situe à 2,88%, subit d'importantes variations au travers des 45 communes, ceci sans corrélation apparente avec la typologie sociale ou locale, allant de 3,82% à Soral à 0,49% à Presinge.

C'est ainsi que :

- 6 communes se situent entre 3,5% et 4% : Soral, Meyrin, Lancy, Vernier, Onex et Puplinge, soit 675 bulletins ;
- 10 communes se situent entre 3% et 3,49% : Genève, Versoix, Satigny, Carouge, Corsier, Le Grand-Saconnex, Bardonnex, Chêne-Bougeries, Troinex et Bellevue, soit 1548 bulletins ;
- 7 « communes » se situent entre 2,5% et 2,99% : Meinier, Chêne-Bourg, Thônex, Dardagny, Suisses de l'étranger, Gy et Hermance, soit 307 bulletins ;
- 11 communes se situent entre 2% et 2,49% : Genthod, Pregny-Chambésy, Confignon, Cologny, Bernex, Plan-les-Ouates, Russin, Anières, Collonge-Bellerive, Collex-Bossy et Chancy, soit 305 bulletins ;
- 8 communes se situent entre 1,5% et 1,99% : Perly-Certoux, Avusy, Laconnex, Cartigny, Aire-la-Ville, Veyrier, Céligny et Choulex, soit 100 bulletins ;
- 4 communes se situent à moins de 1,49% : Vandœuvres, Avully, Jussy et Presinge, soit 19 bulletins.

On « prétend » souvent que le peuple est parfaitement au fait de la technique électorale. Et pourtant, en tant qu'élu, il est surprenant de constater les nombreuses sollicitations reçues par des électeurs et électrices qui nous questionnent sur le « comment voter ». A se demander si le matériel et/ou les informations y relatifs ne sont pas à la hauteur et/ou en phase avec les besoins du peuple.

La chancellerie précise sur son site internet que « la démocratie est un bien à entretenir ». Toutefois les moyens mis en œuvre, dans le cadre des élections, pour s'assurer « que chaque électrice et chaque électeur du canton puisse exercer pleinement son droit de vote » se doivent d'être questionnés, pas seulement en termes de participation, mais bien évidemment aussi au travers d'une amélioration de son expression.

Il faut relever les résultats pour les élections cantonales depuis 1997 et le changement de système avec l'élection en deux tours au Conseil d'Etat depuis 2013, selon la constitution de 2012 :

GC et CE	Votants	Participation	Nuls		Blancs	
			Nbr.	%	Nbr.	%
2023 – GC	102 459	37,14%	2954	2,88%	1009	0,98%
2023 – CE 1 ^{er} tour	102 459	37,14%	852	0,83%	1292	1,26%
2023 – CE 2 ^e tour	Données inconnues à date de dépôt					
2021 – CE 1 ^{er} tour	130 222	48,15%	694	0,53%	3323	2,55%
2021 – CE 2 ^e tour	115 631	42,74%	214	0,19%	1807	1,56%
2018 – GC	101 799	38,77%	3349	3,29%	1186	1,17%
2018 – CE 1 ^{er} tour	101 799	38,77%	1511	1,48%	1291	1,27%
2018 – CE 2 ^e tour	91 938	35,00%	266	0,29%	793	0,86%
2013 – GC	100 041	41,05%	1049	1,05%	753	0,75%
2013 – CE 1 ^{er} tour	100 041	41,05%	683	0,68%	724	0,72%
2013 – CE 2 ^e tour	113 063	46,40%	922	0,82%	683	0,60%
2009 – GC	93 325	39,66%	1207	1,29%	481	0,52%
2009 – CE	109 388	46,44%	1411	1,29%	475	0,43%
2008 – AC	77 208	32,93%	1294	1,68%	583	0,76%
2005 – GC	91 708	40,74%	923	1,01%	754	0,82%
2005 – CE	103 476	45,89%	1128	1,09%	720	0,70%
2001 – GC	78 081	36,30%	1623	2,08%	407	0,52%
2001 – CE	92 641	43,03%	431	0,46%	600	0,65%
1997 – GC	80 894	39,05%	1265	1,56%	= Cumul N+B	
1997 – CE	99 643	48,08%	310	0,31%	470	0,47%

Dans ce récapitulatif, on constate une évolution des « bulletins déclarés comme nuls » lorsque, visiblement, plusieurs élections sont à la même date (Grand Conseil et Conseil d'Etat depuis 2013). Les élections dissociées au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, jusqu'en 2009, et le second tour du

Conseil d'Etat semblent occasionner un moins grand nombre de bulletins « nuls ». Le chiffre de 2,88% de bulletins « nuls » en 2023 fait écho au résultat de 2018, avec ses 3,29%, et de 2013 avec « seulement » 1,05%.

Si l'on considère les 7 dernières élections au Grand Conseil (cf. supra), le pourcentage moyen de bulletins invalidés (« nuls ») se situe à 1,88%. L'année 2023, avec ses 2,88%, se situe alors à plus 1% de la moyenne, plus 2% pour la commune la plus « impactée » et plus 0,6% pour la plus grande commune. A noter que toutes les villes ont un taux supérieur à la moyenne.

Pour que la volonté populaire puisse pleinement se réaliser, il semble important que les moyens explicatifs de l'Etat soient revisités périodiquement. Il est nécessaire de connaître les raisons d'invalidation des bulletins (« nuls ») afin de comprendre ce « dysfonctionnement » électoral et, le cas échéant, trouver moyen d'y remédier.

Au regard de ce qui précède, le Conseil d'Etat et la chancellerie d'Etat, que je remercie par avance, pourraient-ils donner réponse aux questions qui suivent ?

- 1. Le Conseil d'Etat pourrait-il nous préciser, de façon détaillée (catégories retenues) et par commune, les raisons des déclarations de nullité des 2954 bulletins de l'élection au Grand Conseil 2023 ?*
- 2. Au regard de ces chiffres, le Conseil d'Etat pourrait-il nous préciser les moyens qu'il entend mettre en œuvre afin de réduire le nombre de bulletins nuls et ainsi tendre à assurer que l'expression du peuple soit exprimée au plus proche de ses attentes ?*
- 3. Est-ce qu'une étude ou une analyse spécifique est envisagée par le Conseil d'Etat pour mieux appréhender cette réalité et tendre à y remédier ?*
- 4. Ne serait-il pas venu le moment de revoir la brochure officielle et les autres moyens de communication afin de les rendre plus accessibles et compréhensibles pour le peuple ?*